

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 5 décembre 2019

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf Mme Rachel FOECHTERLE

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le programme de travaux forestiers 2020.

Les conseillers n'émettent aucune observation et donnent leur accord.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2019, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin propose à la commune d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 au contrat d'assurance groupe 2020-2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Gérard NICLAS présente et commente le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

MODIFICATION BUDGETAIRE :

Considérant que les crédits au chapitre 458101 « dépenses d'opération pour compte de tiers – Travaux rues Château, Moulin, Ecole s'avèrent insuffisants,

Le Conseil Municipal après délibération décide, d'effectuer les modifications suivantes :

- | | |
|---|----------------|
| - En dépense : article 020 : dépenses imprévues | - 15 282 euros |
| - En dépense : article 458101 : « dépenses d'opération pour compte de tiers | + 15 282 euros |
| - En dépense : article 458101 : « dépenses d'opération pour compte de tiers | + 10 176 euros |
| - En dépense : article 2315 : Travaux en cours rues Château, Moulin, Ecole | - 10 176 euros |

REVISION DU LOYER DES LOGEMENTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'augmenter le loyer des logements compte tenu de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers (+1,53%),

Les loyers mensuels sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

* appartement (20 rue Principale – 1 ^{er} étage)	613 euros
* appartement (2 rue du Muguet)	782 euros
* appartement (1 rue de l'Ecole – RDC)	412 euros
* appartement (1 rue de l'Ecole – 1 ^{er} étage)	412 euros
* appartement (2a rue du Château)	475 euros
* garages (1 rue de l'Ecole)	51 euros
* garage LAMOUCHE Pascal (1 rue de l'Ecole)	51 euros

REDEVANCE D'OCCUPATION DU CAVEAU

Le loyer du caveau de la salle des fêtes a été révisé et ce à compter du 1^{er} janvier 2020. Il reste fixé à 60 euros. Le Conseil Municipal reconduit le principe d'une révision triennale.

REVISION LOCATION ETANG ET GRAVIERE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter le prix de la location annuelle de l'étang et de la gravière situés rue du Moulin loués à l'A.P.P. de Baltzenheim.

L'indemnité annuelle reste fixée à 22,- euros à compter du 1er janvier 2020 et ce pour la période 2020 – 2022.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame Wendy DOSSMANN et Madame Fanny DURR sont chargées d'effectuer les opérations du recensement de la population locale début de l'année 2020.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLUi APRES ARRET

Monsieur le Maire expose :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification qui définit un projet de territoire et détermine en conséquence les règles générales d'utilisation des sols.

Il comprend un rapport de présentation (plusieurs tomes), un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un règlement écrit et graphique ainsi que des annexes.

Les études concernant l'élaboration du PLUi ont été engagées depuis 2016, et ont permis de définir un projet de territoire cohérent qui s'appuie sur la prise en compte du Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges.

Le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté son projet de PLUi le 28 octobre 2019.

Ainsi, comme le prévoit la procédure d'élaboration et notamment l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, après arrêt du PLUi par le Conseil Communautaire, les conseils municipaux sont saisis dans le cadre de la consultation officielle sur le projet de PLUi arrêté. En cas d'avis défavorable d'une commune membre sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, le conseil communautaire devra délibérer à nouveau et arrêter le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

M. le Maire présente au conseil les documents du PLU intercommunal concernant la commune tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil Communautaire le 28 octobre 2019 : règlement écrit, règlement graphique (zonage) et Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP).

VU le code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Essor du Rhin du 21 décembre 2015 et la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Pays de Brisach du 5 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi sur leur territoire et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach du 27 mars 2017 décidant de fusionner les procédures d'élaboration du PLUi Essor du Rhin et du PLUi Pays de Brisach, le PLUi issu de cette fusion couvrant l'intégralité du périmètre de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach ; précisant les modifications aux objectifs définis dans les deux délibérations initiales et précisant les modalités de la concertation complémentaires prévues avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

- VU le débat en Conseil Communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui s'est tenu le 11 mars 2019 ;
- VU les différents débats sur le PADD dans les conseils municipaux des communes membres concernées par le projet de PLUi en date du : 11/02/2019 à ALGOLSHEIM, 26/02/2019 à APPENWIHR, 28/02/2019 à ARTZENHEIM, 04/02/2019 à BALGAU, 21/02/2019 à BALTZENHEIM, 12/02/2019 à BIESHEIM, 07/02/2019 à BLODELSHEIM, 07/02/2019 à DESSENHEIM, 15/02/2019 à DURRENTZEN, 12/03/2019 à FESSENHEIM, 04/03/2019 à GEISWASSER, 28/02/2019 à HEITEREN, 23/02/2019 à HETTENSCHLAG, 28/02/2019 à HIRTZFELDEN, 28/02/2019 à KUNHEIM, 12/02/2019 à LOGELHEIM, 28/02/2019 à MUNCHHOUSE, 22/02/2019 à NAMBSHEIM, 13/02/2019 à NEUF-BRISACH, 15/02/2019 à OBERSAASHEIM, 21/02/2019 à ROGGENHOUSE, 12/02/2019 à RUMERSHEIM-LE-HAUT, 05/02/2019 à RUSTENHART, 08/02/2019 à URSCHENHEIM, 26/02/2019 à VOGELGRUN, 31/01/2019 à VOLGELSHEIM, 21/02/2019 à WECKOLSHEIM, 28/02/2019 à WIDENSOLEN, 05/03/2019 à WOLFGANTZEN.
- VU les réunions avec les personnes publiques associées les 6 juillet 2017, 24 janvier 2019 et 3 octobre 2019 sur le projet de PLUi ;
- VU la concertation avec le public qui s'est déroulée jusqu'à l'arrêt du PLUi ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach du 28 octobre 2019 qui tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLUi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de PLUi arrêté sur le règlement écrit et graphique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) concernant la commune.

SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal dans sa dernière séance avait décidé d'effectuer une sortie d'une journée. La destination est à présent fixée, il s'agira d'effectuer une visite du Sénat à Paris le samedi 1^{er} février 2020.

SUBVENTION AU R.P.I ARTZENHEIM/BALTZENHEIM POUR UN SEJOUR SCOLAIRE

L'école du R.P.I Artzenheim/Baltzenheim propose d'effectuer une classe de découverte afin d'approfondir le travail mené l'an passé sur les milieux humides.

Il s'agit d'un voyage de 4 jours et 3 nuits à la Maison de la Nature à Muttersholtz du 16 au 20 mars 2020 pour les 2 classes de CE2-CM1 et CM1-CM2.

47 enfants participeront à cette sortie, 32 pour Artzenheim et 15 pour Baltzenheim.

Afin de limiter la participation demandée aux familles, l'école sollicite une subvention communale.

La même demande de subvention a été demandée à la commune d'Artzenheim, qui a décidé d'accorder une subvention pour les enfants d'Artzenheim de 6 euros par jour et par enfant.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 6 euros par jour et par enfant de Baltzenheim. Le montant de la subvention sera donc de : 6 euros X 4 jours X 15 enfants = 360 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner une suite favorable à cette proposition.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT NOUVELLES POUR 2020

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2019, Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissements pour 2020, sans attendre l'adoption du budget primitif 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt

CHAPITRE	BP 2019	25%
20 : immobilisations incorporelles	2 000,00 euros	500,00 euros
21 : immobilisations corporelles	64 000,00 euros	16 000,00 euros
23 : immobilisations en cours	356 285,10 euros	89 071,27 euros
TOTAL	422 285,10 euros	105 571,27 euros

TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES DE L'ÉGLISE – ARCHITECTES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal du 20/06/2019 et du 19/09/2019 validant le projet de ravalement des façades de l'église de Baltzenheim et du mur du cimetière.

Après avoir pris attache avec les services des Monuments historiques, il s'avère qu'il est obligatoire de faire appel à un architecte compétent en matière de restauration des monuments historiques.

Les services des Monuments Historiques ont communiqué une liste d'architectes compétents en matière de restauration des monuments historiques.

Une consultation directe de 4 architectes a été effectuée. Deux devis ont été remis à la commune.

Ces devis ont été soumis au Maître d'œuvre Réal Bâti pour une étude technique.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'Architecte Mme BASSO pour un coût de 4 750 euros HT.

Sa mission consiste à produire une autorisation de travaux sur monument historique, à effectuer une mission de suivi scientifique, vérification et conseil sur la rédaction des pièces écrites d'appel d'offres d'entreprise, et une vérification et conseil durant les travaux.

PROGRAMMES TRAVAUX FORESTIERS

Le Conseil Municipal approuve le programme d'actions pour 2020, l'état de prévision de coupes pour 2020, le devis des travaux pour 2020, et l'état d'assiette 2021, élaborés par l'Office National des Forêts.

Les dépenses prévues se montent à 13 438,47 euros HT et les recettes prévues à 5 090 euros HT.

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Déclaration préalable :

- Monsieur FRECHARD Sébastien, 16 rue des Jardins : Panneaux photovoltaïques
- Monsieur BAESLER Serge, 2 rue des Lilas : Modification clôture

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire fait part des remerciements des restaurants du Cœur, de la Manne pour les subventions communales versées cette année.

Il fait la lecture des remerciements à l'occasion du 80ème anniversaire de Madame Sylvette VEGNADUZZI.

Le Maire fait également part des remerciements de Monsieur Gérard NICLAS pour la réception de la remise de la médaille Régionale, départementale, Communale pour ses 30 ans de services.

Monsieur NICLAS informe l'assemblée que les travaux au sous-sol de la salle des fêtes sont à présent terminés.

Monsieur Jean-Jacques FLECK fait le compte rendu de la réunion de ce jour du syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la plaine du Rhin. Il s'agissait de la 1^{ère} assemblée générale de ce nouveau syndicat.

Monsieur Alexandre GUYOT fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association « les Petits Roseaux ».

Madame Valérie SCHMITZ-DANNER fait le compte rendu de la dernière réunion du SYMAPAK, ainsi que la réunion de l'AIREL.

Dates à retenir :

- fêtes des Aînés : dimanche 12/01/2020

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur BAESLER lève la séance à 20h40.

Le Maire :

Serge BAESLER